

## BD AMIANTE

L'association Solidarité Tripode, épaulée par le centre d'Histoire du Travail de Nantes sort une BD sur les amiantés du Tripode qui retrace l'histoire d'une lutte hors norme et exemplaire à Nantes. Hors norme car ce combat pour la protection et la reconnaissance de l'exposition à l'amiante de salariées du public (Trésor Public, Insee, Affaires Étrangères) dans le bâtiment du Tripode a débuté il y a déjà **40 ans** et se poursuit encore aujourd'hui. Exemple, par la capacité d'une intersyndicale large, avec l'association Solidarité Tripode, à rester soudée face à des instances ministérielles peu à l'écoute des revendications.

Nous recommandons l'achat et la lecture de cette BD qui permettra de découvrir toute cette histoire. La sortie de la BD en seulement 6 mois, avec quatre dessinateurs sur un synopsis proposé par Solidarité Tripode vient illustrer le fonctionnement efficace du collectif. Le résultat final est une vraie réussite : le livre est beau, avec une belle cohérence graphique et réussit à retracer toute cette épopée.

En dépit du temps qui passe, des décès, des maladies, la communauté Tripode est toujours unie et lutte avec bonne humeur et espoir. Cette BD illustre la force de l'action collective.

La fierté des travailleurs et travailleuses, c'est la lutte et nous allons gagner de nouvelles avancées !

**Heure Menseulle d'Information intersyndicale Amiante le mardi 21 novembre à 10h30 à la cafétéria de Cambronne**, en présence de membres de l'association Solidarité Tripode et des dessinateurs. Remise des Bds et dédicaces.

## OUBLIS GMBI

Nous n'avons pas fini de faire le tour des oubliés de la prime GMBI.

Les agent-es d'accueil (physique et téléphonique) dans **les Services de Gestion Comptable** apprécieront aussi d'être également exclus du dispositif alors qu'ils et elles ont été également fortement impactés par GMBI.

Mais c'est bien connu, au guichet des SGC, il n'y a jamais, ô grand jamais, aucune question fiscale... Une fois de plus le rôle essentiel des guichets des SGC dans l'accueil premier niveau est oublié.

La campagne GMBI, avec toutes les questions autour des SCI, a également eu une importante incidence pour les SIE. D'autant que le formidable applicatif a, un tout petit peu, fait l'impasse sur les multipropriétaires.

Bref, plus rien ne nous étonne mais ça ne fera que

accentuer la perte de motivation des agent-es. L'observatoire interne en est une belle illustration.

## TÉLÉTRAVAIL : GARE À LA CHUTE !

L'explosion du télétravail, du moins chez une partie du salariat, entraîne de nouveaux litiges. Après le remboursement des frais, voici venu les accidents de (télé)travail. On se rappelle que le patronat avait fait, en vain, des pieds et des mains pour que les accidents survenus sur le temps et le lieu de télétravail ne bénéficient pas de la présomption d'accident de travail.



Eh bien, les juges interprètent cette présomption strictement. Dans une première affaire (cour d'appel, Amiens 15 juin 2023, n° 22/00474), une salariée termine sa journée dans le bureau qu'elle s'est aménagé au sous sol de son domicile. Elle se déconnecte à 16 h 01 et chute dans l'escalier à 16 h 02. La journée de travail étant finie, l'accident de travail n'est pas retenu. L'accident de trajet n'existe pas avec le télétravail ! Dans une seconde affaire (cour d'appel, La Réunion 4 mai 2023, n° 22/00884), la connexion internet d'un télétravailleur s'interrompt brusquement après un choc perçu près de chez lui. Il sort et constate qu'un camion a percuté le poteau téléphonique lorsqu'un second véhicule provoque la chute du poteau sur lui. Les juges écartent la présomption d'accident du travail, car le salarié ne se trouvait plus sur son lieu de travail, à savoir son domicile. Décidément, le télétravail n'est pas sans risque pour les droits des salarié-es.